

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA25 210009

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA25 210009

Règlement modifiant le règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012)

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
le 5 septembre 2025.

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement